



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 68 – 6 juin 2018

SOMMAIRE

DDPP – Direction Départementale de la Protection des Populations

Arrêté préfectoral n° 153 du 6 juin 2018 relatif au Comité technique de la direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Départementale de la Protection des Populations

Secrétariat Général
10 boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
44263 NANTES CEDEX 2

Dossier suivi par : GUEUDIN Didier
Téléphone : 02 40 08 87 23
Mél: ddpp-sg@loire-atlantique.gouv.fr

ARRETE : n° 153
relatif au Comité technique de la Direction Départementale de la Protection des Populations
de la Loire-Atlantique

LA PRÉFÈTE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, notamment l'article 47, relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires modifiant l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié par le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

VU ces effectifs de la direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique à la date du 1^{er} janvier 2018 ;

VU l'avis du comité technique de la direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique en date du 17 avril 2018,

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1 :

Un comité technique est créé auprès du directeur départemental de la protection des populations de la Loire-Atlantique.

Ce comité comporte quatre (4) sièges de représentants titulaires du personnel et quatre (4) suppléants.

Article 2 :

En application du 3^{ème} alinéa de l'article 13 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé, les représentants du personnel du comité technique mentionné à l'article 1^{er} sont élus au scrutin de sigle.

En application de l'article 15 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé, les effectifs de la direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique sont de 92 agents.

La répartition des effectifs est la suivante : 55 femmes
37 hommes.

Article 3 :

Sont admis à voter par correspondance les agents n'exerçant pas leurs fonctions au siège d'une section de vote ou d'un bureau de vote, les agents en position d'absence régulière ou éloignés du service pour raisons professionnelles.

Sont également admis à voter par correspondance les agents empêchés de prendre part au vote direct par suite des nécessités de service.

Article 4 :

L'article 1^{er} du présent arrêté s'applique au comité technique de la direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique issu de la consultation organisée le 6 décembre 2018.

Les articles 2 et 3 du présent arrêté s'appliquent aux opérations électorales destinées à permettre le renouvellement de ce comité technique en 2018.

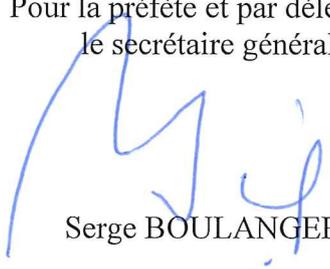
L'arrêté n° 2014192-007 du 11/07/2014 relatif au comité technique de la direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique est abrogé à compter du 7 décembre 2018.

Article 5 :

Le directeur départemental de la protection des populations de la Loire-Atlantique est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique et qui sera affiché au siège de la direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique.

Fait à Nantes, le **06 JUIN 2018**

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général


Serge BOULANGER